

Liberté Égalité Fraternité

LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ EN TERRITOIRES PEU DENSES

Charleville-Mézières
12 novembre 2020
Maryse LUXEREAU, DREAL Grand Est





#### La Loi d'orientation des mobilités Contexte

- Une impulsion politique : Agir sur les mobilités du quotidien
- Une dynamique de réflexion collective : les Assises de la mobilité
- Deux « produits de sortie » : la LOM + France mobilités
- Mettre à jour le cadre législatif de la mobilité et des transports 30 ans après la LOTI
- Dans le sillage des lois MAPTAM et NOTRe
- Adapter l'organisation des transports et de la mobilité à l'évolution des modes de vie et de déplacements

DREAL Grand Est – Service Transports



## Les grands principes en matière de gouvernance locale de la mobilité

- Un schéma-type d'organisation de la compétence « mobilité » autour de :
  - La région, AOM régionale (maillage du territoire)
  - l'intercommunalité, AOM locale (proximité)
- Une coordination entre ces deux échelles :
  - Assurée par la région à l'échelle du bassin de mobilité
  - Traduite dans un contrat opérationnel de mobilité

DREAL Grand Est – Service Transports 3 12/11/2020



## Qui peut choisir de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

- La communauté de communes est encouragée à prendre la compétence « mobilité » (décision avant le 31 mars 2021) :
  - Soit à l'échelle de son territoire
  - Soit à une échelle plus large, après transfert de la compétence à un PETR, un SM (transport, SCoT…)

NB : les CC qui sont déjà AOM n'ont pas besoin de délibérer de nouveau avant le 31/03/2021

 Dans le cas contraire, la région devient automatiquement AOM sur le territoire de la CC au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

DREAL Grand Est - Service Transports



## Pourquoi prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

- Pour une communauté de communes, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est :
  - Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité,
  - Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir,
  - Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins

DREAL Grand Est – Service Transports



## Pourquoi prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

- Pour une communauté de communes, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est avoir la possibilité de :
  - Élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire (Plan de mobilité ou Plan de Mobilité Simplifié)
  - Favoriser les synergies entre compétences au service du projet de territoire :
    - Mobilité
    - Voirie
    - Tourisme
    - Aménagement



#### Quelles obligations pour une CC qui devient AOM?

- Une seule obligation : celle d'organiser le Comité des partenaires
- L'organisation de services de mobilité quels qu'ils soient (transports régulier, TAD...) n'est <u>pas obligatoire</u>
- La CC AOM n'a pas l'obligation de reprendre les services précédemment organisés par la Région à l'intérieur de son ressort territorial (transports scolaires, transports interurbains).

Ce transfert ne se fait <u>que si la CC en fait la demande</u> (sinon, la Région continue d'organiser ces services).



#### Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité :

- En s'appuyant sur le plan de mobilité simplifié,
- En activant les leviers d'action suivants :
  - Organiser des services (transport à demande, autopartage, location de vélos électriques, lignes de bus...)
  - Contribuer au développement de projets (financement, appui technique)
  - Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisés à la mobilité

Une compétence unique, mais qui peut s'exercer « à la carte »

La compétence mobilité n'est pas sécable (on ne choisit pas de devenir AOM pour une partie seulement du contenu de la compétence mobilité), mais elle peut s'exercer « à la carte », c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région.



#### Mettre en place le Versement Mobilité pour financer les actions :

- Prélèvement basé sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés (simulations URSSAF possibles)
   Ex : taux de 0,55 % maximum pour les EPCI de 10000 à 50000 habitants
- Mise en place conditionnée par l'organisation d'un service régulier (bus...)
- Mais peut servir à financer tous les types de services (réguliers, à la demande...)
- NB : seul un EPCI peut percevoir le VM ; la Région, même si elle devient AOM locale par substitution, ne peut pas en bénéficier

DREAL Grand Est - Service Transports



### Fédérer les acteurs locaux, en organisant la gouvernance au sein du comité des partenaires :

- Composé des acteurs locaux : représentants des employeurs, des usagers, des habitants, autres...
- Informer, concerter et communiquer sur la politique de mobilité de l'AOM une fois par an

12/11/2020

Évaluer et améliorer l'offre de services de l'AOM

DREAL Grand Est – Service Transports



### Participer au contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité (définition en cours) :

- Défini par la Région, en concertation avec les AOM, Syndicats Mixtes SRU, Conseil Départemental, CC sur lesquelles la région est AOM locale
- Composé d'un ou plusieurs EPCI
- Pouvant être interrégional
- Permet de coordonner les actions en matière de mobilité à une échelle plus large que celle de chaque AOM

11



## Que se passe-t-il lorsqu'une CC ne devient pas AOM?

La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

#### La CC ne peut plus mobiliser certains leviers :

- Versement mobilité
- Organisation de services de mobilité
- Partie-prenante obligatoire du contrat opérationnel de mobilité
- Bénéficier des dispositifs d'accompagnement visant les AOM (financiers ou en ingénierie)

DREAL Grand Est – Service Transports

12/11/2020



## Que se passe-t-il lorsqu'une CC ne devient pas AOM ?

- La CC ne peut agir en matière de mobilité que :
  - via ses autres compétences : voirie, police de circulation et du stationnement, aménagement, action sociale Exemple d'actions possibles : aménagements cyclables, places de stationnements réservées au covoiturage, accompagnement des personnes en difficulté
  - Par délégation de la Région (solution possible, mais pas souhaitable si la CC souhaite agir en matière de mobilité)

DREAL Grand Est – Service Transports



## Que se passe-t-il lorsqu'une communauté de communes ne devient pas AOM ?

### La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; elle est donc compétente pour :

- Décider de l'organisation de services,
- Soutenir les actions locales en matière de mobilité,
- Élaborer un plan de mobilité sur le territoire,
- Réunir le comité des partenaires

NB : La Région ne peut pas mettre en place le VM lorsqu'elle est AOM locale

NB : Seule exception : une <u>commune</u> qui organisait déjà un service régulier peut le poursuivre, mais ne peut pas en créer un autre

12/11/2020



#### Quel retour en arrière possible?

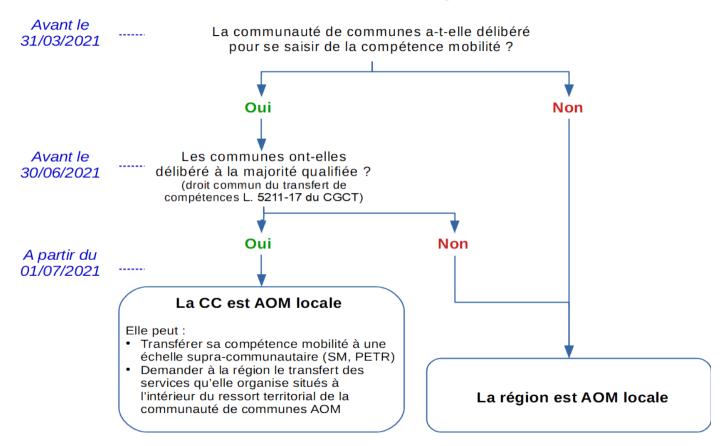
- La CC peut redevenir AOM après 2021 seulement si :
  - Elle fusionne avec un ou plusieurs EPCI
  - Lors de la création ou de l'adhésion à un SM mobilité

DREAL Grand Est – Service Transports

12/11/2020



#### Principales étapes d'ici juillet 2021



DREAL Grand Est – Service Transports

16



#### **Merci pour votre attention**

Ressources pour aller plus loin:

Site France Mobilité (guides, fiches, foire aux questions) : https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites

DREAL Grand Est – Service Transports 12/11/2020

Connaissance et accompagnement de la mobilité dans le Grand Est – étude de cas Département des Ardennes et transposabilité aux autres territoires

Présentation et échanges

#### **VOTRE**

GuillemetteRinarolRICE:

g.pinaroli@inddigo.com





### SOMMAIRE

- 1. La mobilité : quelles actions existent? que proposer et où?
- 2. La mobilité : quelle stratégie définir et comment?
- 3. La DDT quel accompagnement pour vous? Focus sur les outils

4. Echanges

### LA MOBILITÉ

Quelles actions existent? que proposer et où?



#### LA MOBILITÉ : QUELLES ACTIONS ?

Il existe un grand nombre d'actions en matière de mobilité.

Ces actions peuvent être mises en place par opportunité (technique ou financière par exemple), et/ou par stratégie.

Toutefois chaque action ne va pas avoir le même résultat, en fonction notamment de:

- La géographie du territoire
- Des caractéristiques de la population
- La gouvernance
- Le budget à allouer/ les moyens humains et techniques à disposition
- Les attentes de la population
- ....

#### On va retrouver plusieurs types d'actions :

- Des actions opérationnelles
- Des actions de communication
- Des actions de sensibilisation/animation
- Des actions de stratégie/lobbying/de gouvernance



#### **QUELLES ACTIONS EXISTENT-ILS? EXEMPLES**

La mise en place d'un réseau de bus, de transport à la demande

La réalisation d'aires de covoiturage

L'installation de recharges de véhicules électriques, de stations GNV, hydrogènes...

L'organisation d'autostop organisé

La mise en œuvre d'une application de covoiturage/ d'une application d'information multimodale

La réalisation de pôles d'échanges multimodaux

La création d'une plateforme de la mobilité

L'aménagement de pistes cyclables, d'aires de stationnement

L'incitation à l'écomobilité scolaire

Le prêt de mobylette, vélo à assistance électrique...

L'ouverture de centres de co-working

L'organisation de challenges

La validation d'une grille tarifaire pour le stationnement

La proposition de services d'autopartage

L'aménagement urbain, et la décentralisation de services

#### DANS LES ARDENNES, IL EXISTE D'ORES ET DÉJÀ BEAUCOUP D'ACTIONS

#### Dans les Ardennes, de manière non exhaustive on retrouve :

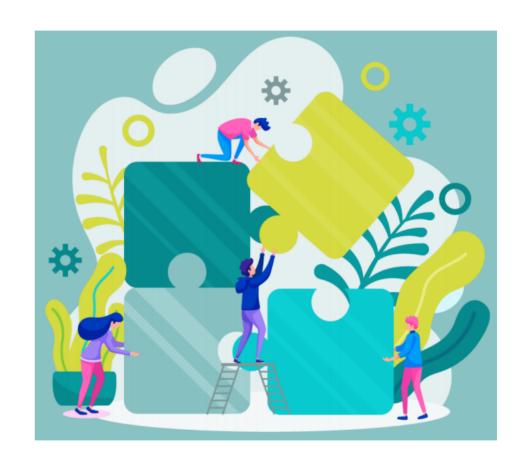
- Des aires de covoiturage existantes comme par exemple à Acy-Romance ou encore La Francheville
- Des installations de recharges électriques sur le Département
- Un service d'autopartage sur la CA d'Ardenne Métropole
- Une système d'information multimodale Fluo portée par la Région
- Un taxi à la carte sur la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- Un « Rezo pouce » sur la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
- Une aide à l'achat d'un vélo neuf ou remis à neuf, pour les habitants de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole après signature d'une convention

...



### LA MOBILITÉ

Quelle stratégie définir et comment?



#### Définir une stratégie

Mettre en place des actions, c'est bien, et il existe beaucoup d'actions à mettre en place, mais définir une stratégie c'est mieux!

Une stratégie mobilité peut-être inscrite dans le cadre :

- d'un PDM obligatoire ou d'un Plan de Mobilité Simplifié
- d'un volet mobilité d'un PLUIHD
- d'un volet mobilité d'un ScoT
- d'une stratégie de territoire
- du PCAET

Généralement dans le cadre de la définition d'une stratégie mobilité on retrouve trois étapes clés :

Etape 1
le diagnosti c

Etape 2
la synthèse, les actions

#### Définir une stratégie

Définir une stratégie c'est prendre en compte tous les modes de déplacements













#### Sans oublier:

les marchandises, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'incitation aux énergies alternatives à l'essence et diesel

Le plan d'actions doit répondre aux enjeux du territoire actuel et projeté, avec des actions à court/moyen/long terme

Court terme
Actions pouvant être mises
en place dans les 2 ans

Moyen terme
Actions pouvant être mises
en place dans les 5 ans

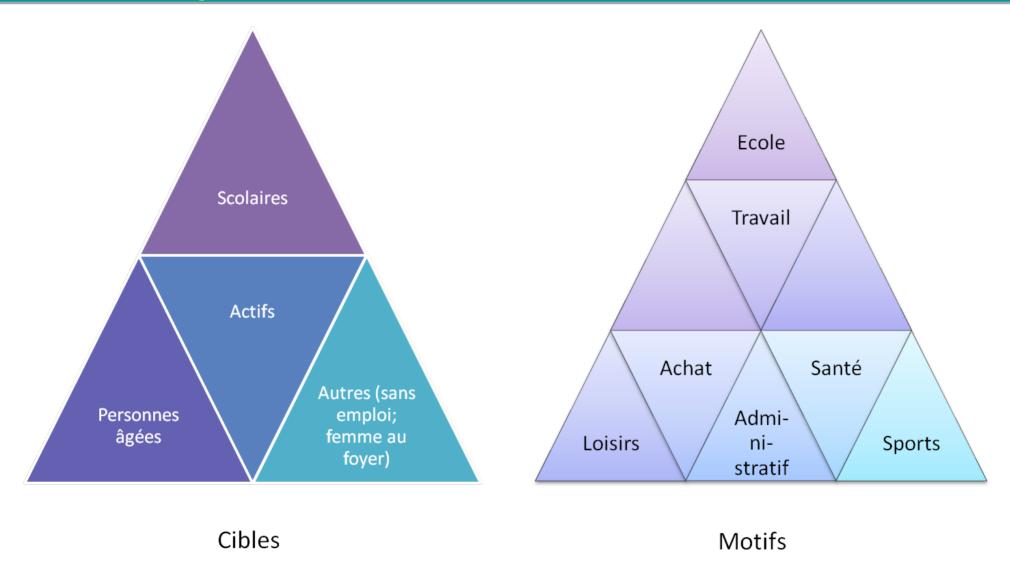
Long terme
Actions dont la mise en
place se fera au-delà de 5
ans

Les actions validées peuvent être mises en place :

- Sur tout le territoire ou sur certains secteurs du territoire
- Pour tous ou pour des cibles spécifiques
- Vers tous les motifs de déplacements ou certains spécifiques

Le travail de diagnostic sur le territoire des Ardennes a mis en exergue des enjeux par cibles et secteurs territoriaux

### Pour définir des actions ils est important de réfléchir aux cibles et motifs de déplacements dans une vision micro et macro





#### **EXEMPLE APPROCHE MICRO**

Je suis actif et je peux venir en vélo

Est-ce que je peux stationner mon vélo à mon travail?	Non
	Oui

Est-ce que je peux stationner mon vélo chez moi?	Non	
	Oui	

Est-ce que mon employeur adhère à l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail?	Non	
	Je ne sais pas	
	Oui	

Est-ce que j'ai un vélo?	Non
	Oui
	Oui mais en mauvais état

Est-ce que mon itinéraire me parait sécurisé (aménagement)?

Non

#### **EXEMPLE APPROCHE MACRO**

Sur mon territoire.

sur mes zones d'emplois je définis dans mes documents d'urbanisme, j'impose des places de stationnement vélo

Oui
Non
Certaines communes

Je définis j'impose des places de stationnements cycles

J'ai des aménagements cyclables continus me permettant de rabattre les générateurs de mon territoire dont les zones d'emplois

Oui Non Partiellement

Je propose un plan vélo reliant mes générateurs en lien avec les PDM et les lieux d'origine connus des salariés

Mes entreprises de plus de 100 salariés ont mis en place un PDM

Non
Oui
Oui pas toutes

j'incite, j'accompagne mes entreprises à élaborer leurs PDM et je définis une stratégie pour atteindre mon objectif de PDM sur le territoire

J'ai une politique de mise en place de stationnements vélos sur les sespaces publics

Oui Non

Partiellement

Je définis une stratégie de déploiement de stationnements vélos sur mes générateurs de déplacements et de manière plus générale de services auprès des cyclistes.



#### **LA DDT**

Quel accompagnement pour vous ? Focus sur les outils issus de l'étude



Des flux don

#### ✓ Pour la réalisation du diagnostic :

Mise à disposition du diagnostic de la mobilité réalisé à l'échelle

départementale





Forte concentration de grandes surfaces accessibles à moins de 20 min par le

réseau routier

 Sur Vouziers Sur la CC Portes du

Pas de services

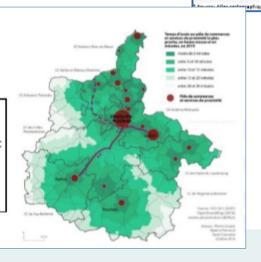
Sur la CC des Crête

Autour de Vouziers

Entre Charleville et Sedan

Temps de déplacement vers ces commerces et services de proximité

- Globalement, des temps d'accès relativement
  - Compris entre 5 et 15 minutes pour la plupart des CC
- Mais un fort contraste avec les extrémités du département
  - Avec des temps de parcours qui atteignent les 30



#### Pour la santé

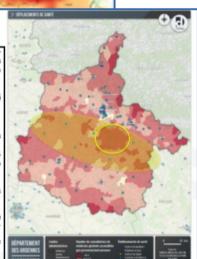
Nombre de consultations de médecine accessible = il a été calculé via un indicateu d'accessibilité potentielle localisée. Ce dernier prend en compte l'activité réelle des médecins généralistes, de la distance à laquelle ils se situent et de la répartition par âge de la

Une commune est considérée comme "sous-dense" si la valeur d'Accessibility Potentielle Localisée est inférieure à 2,5\*

Les grands pôles bien dotés en médecins

- Charleville comme canalisateur de la plupart des établissements de santé puis d'autres pôles comme Sedan ou Rethel
- Dans les grands pôles, le nombre de consultations se situe entre 4 et /personne/an/commune et peut même être au-delà de 6 notamment dans la région de Charleville
- Certains déserts médicaux à relever tout de même
  - · Certaines zones où l'accessibilité à la médecine générale reste faible avec de consultations comprises entre 4 et 2/personne/an/commune
    - D'autres zones apparaissent comme de véritables déserts médicaux avec moins de 2 consultations par personne/an/commune notamment au sein des crêtes pré ardennaises
    - Line concentration au centre du territoire, entre les CC des Portes du Luxembourg, de l'Argenne Ardenneise

Les communes sur un ene Est/Quest au centre du territoire : CC des Crêtes Préord \*Source: Atlas cartographique des Ardeni

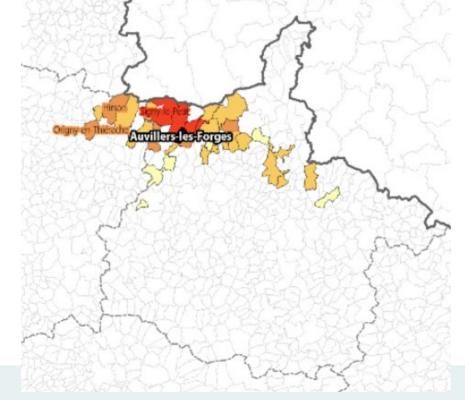


#### ✓ Pour la réalisation du diagnostic :

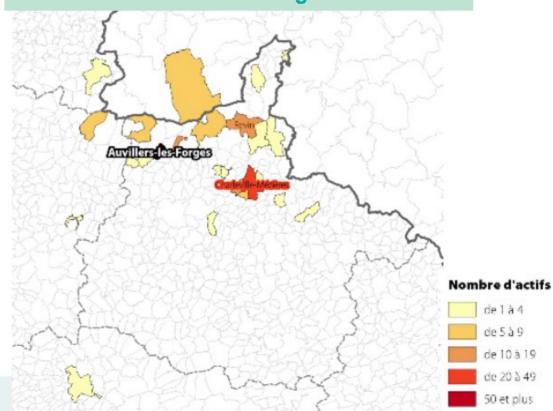
- Appui dans la réalisation du diagnostic de la mobilité sur votre territoire :
  - Trame vierge de diagnostic et aide à l'identification des données utiles

- Fourniture des données dont nous disposons, exemple :









#### ✓ Pour la réalisation du diagnostic :

• Appui dans la réalisation du diagnostic de la mobilité sur votre territoire :

- Pour les données dont nous ne disposons pas, fourniture des fiches données



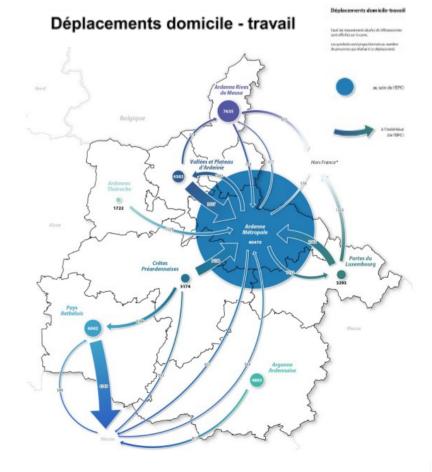


#### ✓ Pour la définition de la stratégie

• Aide à la conception de cartographies et de tableaux de données permettant de faire ressortir les principaux enjeux du territoire



	Voiture, carrier	<b>∱</b> Apied	Sans déplacement	En transport en commun	A deux-roues
Ardenne Métropole	79 %	10 %	4 %	4 %	3 %
Ardenne Rives de Meuse	80 %	10 %	3 %	4 %	3 %
Ardennes Thiérache	84 %	8 %	6%	1 %	1 %
Argonne Ardennaise	73 %	13 %	11%	1 %	2 %
Crêtes Préardennaises	83 %	6 %	8 %	2 %	1 %
Portes du Luxembourg	82 %	7 %	6%	2 %	3 %
Pays Rethélois	81 %	8 %	6%	4 %	1 %
Vallées et Plateau d'Ardenne	85 %	7 %	4 %	2 %	2 %
Ardennes	80 %	9%	6 %	3 %	2 %





#### ✓ Pour la définition des actions





Aide à l'identification des actions les plus adaptées

Travailler avec les taxis comme éléments du bouquet de mobilité

Améliorer les services des lignes régionales et ou territoriales ayant une fonction périurbaine, mieux rabattre sur la ville centre et être en correspondance avec le réseau urbain

Desservir les communes périurbaines et rurales

Étudier les possibilités « d'ouvrir » le réseau de transport scolaire à d'autre usages

Étudier la potentielle réalisation de lignes de transport en commun intercommunautaires

Organiser l'offre de rabattement sur l'offre TC structurante



#### ✓ Vos interlocuteurs à la DDT :

#### **Romain Henriet**

Chef de l'unité « connaissance et conseils aux territoires » 03 51 16 51 56

romain.henriet@ardennes.gouv.fr

#### **Pierre Dupuis**

Chargé de mission « Appui aux collectivités territoriales » 03 51 16 50 90

pierre.dupuis@ardennes.gouv.fr



#### LES PARTENAIRES

## La Cellule régionale d'appui à l'ingénierie, à destination des territoires peu denses

Partenaire Région Grand Est











#### Animer l'écosystème régional de la mobilité -

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent





#### Aider les projets des collectivités -

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire



#### \*Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts



Contact: grandest@francemobilites.fr

Site: <a href="https://www.francemobilites.fr/">https://www.francemobilites.fr/</a>
Et sa page régionale Grand Est





# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

#### **VOS INTERLOCUTRICES:**

Roxane PEIRAZEAU Guillemette PINAROLI

